



Piscines résidentielles extérieures :

La sécurité, une priorité!

Saviez-vous que les municipalités sont responsables de l'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles? Tel qu'exigé par le gouvernement du Québec, tous les propriétaires d'une installation de ce type devront s'y conformer d'ici le 30 septembre 2025. C'est dans ce contexte que la Ville de Léry procède actuellement à l'inspection de toutes les piscines résidentielles sur l'ensemble de son territoire, et ce, jusqu'à la fin-août 2024.

Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.lery.ca puis, tapez les mots clés « piscines » et « sécurité » dans l'outil de recherche. Merci de nous aider à minimiser les risques de noyade!



Eau potable : prenons soin de la ressource

En cette période estivale, nous tenons à rappeler aux citoyens de respecter les règles relativement à l'arrosage des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes ou de tout autre espèce végétale. Merci de nous aider à préserver cette précieuse ressource qu'est l'eau potable. Pour plus d'information : www.lery.ca/services/urbanisme/arrosage.

Prochaines collectes de branches et de surplus de résidus verts

Prenez note que les deux collectes de branches s'effectueront au cours des semaines du 15 septembre et du 13 octobre. La durée des collectes peut varier selon les conditions météorologiques.

Veuillez aussi noter que la collecte des surplus de résidus verts (sac pour les feuilles) n'est pas effectuée avant les mois d'octobre et de novembre. Entre-temps, vous pouvez utiliser vos bacs bruns (compostage) pour vos surplus de résidus verts. Tous les détails vous seront communiqués dans La Vague de septembre. Pour consulter le calendrier municipal, rendez-vous sur le site Web de la Ville au www.lery.ca.



Sécurité informatique :

La Ville tient à rassurer ses fournisseurs et la population

À la suite d'un incident de sécurité informatique, la Ville de Léry tient à rassurer ses fournisseurs et la population à l'effet que les données de la Ville et celles des citoyens n'ont aucunement été affectées. L'incident est attribuable à une intrusion dans un courriel administratif survenu le 3 juillet, ce qui a malheureusement entraîné l'envoi de fausses factures à des fournisseurs. Consciente de l'importance d'une telle situation, la municipalité a rapidement mis en place des mesures, afin de maîtriser les risques d'éventuelles conséquences. Pour lire la version intégrale du communiqué transmis aux fournisseurs de la Ville, consultez www.lery.ca.



Rue de la Gare : résultats de la surveillance policière

À la suite de commentaires reçus concernant la vitesse sur la rue de la Gare, la Ville a demandé un accroissement de la surveillance dans ce secteur. Deux agents de l'équipe de circulation du Service de police de Châteauguay ont été dépêchés afin d'effectuer neuf opérations radar.

Les agents ont constaté un surplus d'affluence attribuable, selon eux, à des travaux sur la rue Haute-Rivière. Selon les constats remis, aucun véhicule n'a été capté au-delà des 60 km/h en presque 6 heures 30 d'opération.

La majorité des constats d'infraction émis étaient pour des automobilistes se dirigeant vers le boulevard de Léry, soit en pente descendante. Pour faire un parallèle, le Service de police capte régulièrement des automobilistes à plus de 70 ou 75 km/h sur les boulevards d'Youville ou Salaberry à Châteauguay, qui sont également des zones de 30 km/h, ce qui l'amène à conclure que Léry est une ville sécuritaire sur la majorité des axes de circulation locale.

MA COMMUNAUTÉ, MES LOISIRS

La Ville de Léry, fière d'appuyer le tournoi de golf du Club Optimiste

Encore une fois cette année, le tournoi de golf du Club Optimiste au profit de la jeunesse s'est avéré un grand succès. Au total, 110 golfeurs et golfeuses y ont pris part tandis que 140 personnes ont participé au souper. Au total, 7 587 \$ ont été amassés. La députée de Châteauguay, Mme Marie-Belle Gendron, a tenu à participer à l'événement.

La majorité des profits serviront à financer le Camp de jour Optimiste de Léry. D'autres sommes seront distribuées durant l'année 2023-2024. Celles-ci seront consacrées notamment à la fourniture de sacs d'école aux familles démunies ainsi qu'au financement de certaines activités scolaires et municipales.

La présidente du Club Optimiste, Mme Jocelyne Schmidt, a tenu à remercier la Ville pour sa contribution de 500 \$ pour l'organisation de ce tournoi ainsi que les pompiers qui ont fait la joie des enfants le 10 juillet dernier. « Depuis 25 ans, la Ville de Léry soutient financièrement les initiatives du Club Optimiste et nous sommes fiers de continuer à le faire pour donner un coup de pouce aux familles et à l'épanouissement de la jeunesse », a commenté le maire Kevin Boyle.



De gauche à droite : M. Kevin Boyle, maire de Léry et Mme Jocelyne Schmidt, présidente du Club Optimiste.

Événement vélo de la SLA : passage sur le chemin du Lac-Saint-Louis

Le samedi 17 août prochain aura lieu la 17e édition de l'évènement vélo de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Une centaine de participants rouleront en groupes de 10 à 15 personnes, entre 9 h et 17 h. Le peloton empruntera notamment le chemin du Lac-Saint-Louis. Nous remercions à l'avance les résidents pour leur compréhension et leur patience.



Prochains événements...

- * Spectacle de Charlotte Desilets, le 10 août de 18 h à 20 h, au Quai municipal (Bellevue).
- * Le Club de marche de MADA vous accueille les lundis, dès 9 h 30. Contactez le 450 692-6861, poste 290 pour obtenir les informations sur les prochains points de départ.
- * Location gratuite de kayaks et de planches SUP pour les résidents de Léry au Quai municipal (Bellevue) les samedis et dimanches. Pour info: www.lery.ca.

Avis public d'élection

Municipalité

VILLE DE LÉRY

Date du scrutin 15-09-2024

Par cet avis public, **Monsieur Michel Morneau,**
éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

président d'élection, annonce les

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller – district 1
Poste de conseillère ou conseiller – district 3
Poste de conseillère ou conseiller – district 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du **2 août 2024** au **16 août 2024**

Horaire

(Lundi)	De (8 Heure 30) à (12 Heure)	De (13 Heure) à (17 Heure)
(mardi)	De (8 Heure 30) à (12 Heure)	De (13 Heure) à (17 Heure)
(mercredi)	De (8 Heure 30) à (12 Heure)	De (13 Heure) à (17 Heure)
(jeudi)	De (8 Heure 30) à (12 Heure)	De (13 Heure) à (17 Heure)
(Vendredi)	De (8 Heure 30) à (12 Heure)	

Attention : le vendredi 16 août 2024,

le bureau sera ouvert de
9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 15 septembre 2024, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 8 septembre 2024, de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Madame Amélie A Latulippe**

5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature:

Madame Amélie A Latulippe

6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection et adjointe
Adresse 1 rue de l'hôtel-de-Ville
Téléphone 450-692-6861

Signature

Donné à Léry le 12 juillet 2024



Président d'élection



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-543

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2024, adopté le règlement numéro 2024-543, règlement remplaçant le règlement 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Ville de Léry, ce 12^e jour de juillet 2024.

Michel Morneau, urb.
Directeur général et Greffier trésorier

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-544

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2024, adopté le règlement numéro 2024-544, règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Léry.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Ville de Léry, ce 12^e jour de juillet 2024.

Michel Morneau, urb.
Directeur général et Greffier trésorier